



N° Siret : 189 740 111 00019
Déclaration d'activité : 98 97 02298 97

Établissement accueillant
le public à mobilité réduite

« Avec La
Chambre de Métiers,
je me forme, j'avance »

Plus-value de la formation

Editer des factures et
situations de travaux
conformes aux textes
en vigueur

Validation

Attestation de formation

CONTACTS

Formateur :
yves.baheux@cma-reunion.fr

URMA DE SAINT PIERRE
fc2formation@cma-reunion.fr

Tél. : 0262 96 12 66

URMA DE SAINT PIERRE
65, rue du Père Lafosse
97410 SAINT PIERRE

www.artisanat974.re

Facturation et situation de travaux

URMA de Saint-Pierre

DATE - DUREE

- Dates : 03/05/2022 au 05/05/2022
- Durée : 12 heures
- Tarif : 300 €
- Horaires : du mardi au jeudi de 8h00 -12h00
- Accompagnement aux démarches de financement :
Chef d'entreprise : conseil de formation - FAFCEA
Salarié : OPÉRATEUR DE COMPÉTENCE
Demandeur d'emploi : Pôle Emploi, Conseil Régional...

MODALITES D'ACCES

- Le bulletin d'inscription et le règlement sont à retourner à J -10 de la date de démarrage de la formation.

OBJECTIFS

- Savoir réaliser une situation de travaux conforme aux normes,
- Savoir réaliser une facture conforme aux textes légaux actuels,
- Démarches en cas d'impayé.

PUBLICS - PRE REQUIS

- Chefs d'entreprise, Salariés, demandeurs d'emploi.
- Savoir lire, écrire, compter.

CONTENU DE LA FORMATION

- **FACTURE**
 - Définition et fonction d'une facture,
 - Contenu et mention obligatoires,
 - Facturation privée, professionnelle, électronique,
 - Forme, annulation, rectification, numérotation.
- **SITUATION DE TRAVAUX**
 - Définition d'acompte, avance, situation,
 - Contenu et présentation,
 - Principe de calcul,
 - Modalités à prévoir sur le contrat de marché
- **IMPAYE ET RELANCE**
 - Mise en demeure,
 - Injonction à payer
 - Pénalités, indemnités...

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives et participatives privilégiant une adaptation du contenu aux besoins exprimés en début de formation et en tenant compte du niveau des stagiaires
- Salle informatique - vidéo projecteur-support de formation
- Norme du bâtiment NFP 03001, décret n°2003-632 du 9 juillet 2003, Code de commerce : Article L123-22 L441-9, Code général des impôts, articles 289-0 et 289.

MODALITES D'EVALUATION

- Positionnement oral : tour de table - Exercice sur cas réels